



Bientôt une loi anti-tabac espagnole

Rubrique : actualités - Date : vendredi 16 décembre 2005

L'AFP signale que **les députés espagnols ont approuvé hier une « loi anti-tabac draconienne » qui entrera en vigueur le 1er janvier 2006**. D'après l'agence, il sera dès lors interdit de fumer dans les hôtels, les bars et les restaurants de plus de 100m² et sur les lieux de travail publics et privés sans zones aménagées ; les établissements hôteliers de moins de 100 m² pouvant choisir d'être fumeurs ou non fumeurs. Précisant que des espaces fumeurs pourront être aménagés dans des espaces ouverts des entreprises, dans les centres pénitentiaires, les aéroports, les gares ou les ports, l'agence signale qu'en outre la publicité pour le tabac ne sera autorisée qu'exceptionnellement (sport automobile pendant 3 ans).